



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 7 janvier 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté le règlement (établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 606-2023), portant le numéro (805-2025).

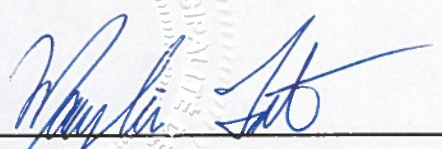
QUE ce règlement a pour objet de modifier la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux membres du conseil municipal.

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi, et est rétroactif au 1^{er} janvier 2025, tel que permis par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 19^{ième} jour du mois de février 2025.




Marylène Fortin,
Greffière-trésorière adjointe